

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE(S)

RÉGIME DE RETRAITE DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL N^{os} d'enregistrement du régime : Retraite Québec : 27542 – Agence du revenu du Canada : 0973941

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT

Matricule (9 chiffres)		Nom de famille			Prénom		
		DESIGNA	TION DE BE	NÉFICIAIRE(S)			
Par la présente, je rév mentionné ci-dessus ¹ , l payables en vertu du ré	le cas échéar	nt, et je dé	ésigne à titre	de bénéficiaire	e faite au re (s) des pres	égime de re stations de d	traite lécès
			Date de naissance (JJ/MM/AA)	Lien avec le participant	Désignation		
Nom de famille	nille Prénom				Révocable	Irrévocable	Pourcentage
						Total :	100 %
 Veuillez noter que, se décès est payable e bénéficiaire. Veuillez noter que, se civilement, comme bé d'indication contraire e le Pour plus de renseig formulaire. 	en priorité à selon le <i>Cod</i> e néficiaire, cet de votre part a	votre con e <i>civil du</i> te désigna à cet effet.	joint, le cas <i>Québec</i> , si tion est par c	échéant, mêm vous désignez léfaut considéré	e si vous a votre conjo e comme irr	avez désign int marié, o évocable à r	ué un u uni moins
Signature du participant	t			 Date			
Veuillez faire parvenir c par courriel à re par courrier à l'a	e formulaire d	cadres@vil	•	ıc.ca;			

Montréal (Québec) H3B 1S6

Bureau des régimes de retraite de Montréal

100 -630, boulevard René-Lévesque Ouest

Division de la gestion des rentes

¹ Le régime de retraite inclut les régimes antérieurs qui ont été fusionnés au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

Informations générales concernant la désignation de bénéficiaire(s)

Même si vous désignez un bénéficiaire, votre conjoint a priorité sur la prestation de décès payable du régime. Vous n'êtes donc pas tenu de désigner votre conjoint à titre de bénéficiaire pour qu'il ait droit à la prestation de décès. Veuillez toutefois noter que l'information sur votre conjoint sera validée au moment de votre décès.

Pour connaître la définition de conjoint qui s'applique à votre situation, veuillez vous référer à votre relevé annuel.

La désignation d'un bénéficiaire peut être utile même si la prestation de décès est payable en priorité à votre conjoint. Si votre conjoint décède avant vous et qu'aucune désignation de bénéficiaire n'a été effectuée, la prestation de décès sera payable à votre succession.

En désignant un bénéficiaire, la prestation de décès qui lui serait payable du régime ne fait pas partie de la succession. Ainsi, s'il renonce à la succession, il ne perd pas le droit à la prestation de décès et la somme reçue ne pourra servir à payer les dettes de la succession.

Si vous inscrivez comme bénéficiaire, à titre d'exemple, les mots « succession », « liquidateur », « exécuteur testamentaire », « ayants cause » ou «héritiers légaux », le bénéficiaire sera votre succession.

Si vous désignez plus d'une personne comme bénéficiaire et que vous n'indiquez pas de pourcentage, la prestation de décès payable sera versée aux bénéficiaires en parts égales. Si un bénéficiaire décède avant vous, sa part sera redistribuée en parts égales entre les bénéficiaires survivants.

Une désignation de bénéficiaire peut être révocable ou irrévocable. Lorsqu'une désignation est irrévocable, vous devez obtenir le consentement écrit du bénéficiaire pour pouvoir la changer. À moins d'indication contraire de votre part sur le formulaire en cochant « révocable » ou « irrévocable », vaci comment sont applicables par défaut les diverses désignations au sens du *Code civil du Québec*:

Bénéficiaire désigné	Statut par défaut		
Conjoint marié ou uni civilement	irrévocable		
Conjoint de fait	révocable		
Toute autre désignation	révocable		

Le divorce, la dissolution ou la nullité du mariage ou de l'union civile annule la désignation du conjoint à titre de bénéficiaire. Par contre, un conjoint séparé de corps ayant été désigné comme bénéficiaire par le participant pourra recevoir la prestation de décès pourvu que le tribunal n'ait pas déclaré la désignation caduque ou que le participant n'ait pas révoqué cette désignation.

Si vous avez des questions concernant le présent formulaire, veuillez communiquer avec un agent de la Division de la gestion des rentes au :

- 514 872-9720, si vous n'êtes pas encore à la retraite
- 514 872-9721, si vous êtes retraité